

Semaine Sainte : toutes les célébrations religieuses publiques sont annulées

Directives des évêques de Belgique

La propagation du coronavirus contraint toutes les autorités et institutions publiques de notre pays à une extrême prudence. L'Église veut, elle aussi, endiguer la propagation de ce virus. Les évêques de Belgique ont dès lors décidé de prolonger la suspension de toutes les célébrations religieuses publiques et ce jusqu'au 19 avril inclus. Ces dernières reprendront lorsque les autorités tant civiles et qu'ecclésiastiques l'auront autorisé. Les évêques prennent ces mesures conformément aux adaptations possibles pour la célébration du temps pascal, telles que le Pape François les a proposées et données en exemple.

Tous les services liturgiques de la Semaine Sainte (5-12 avril 2020) sont suspendus. Chaque évêque peut établir une exception pour quelques lieux afin que les fidèles puissent suivre ces services à la radio, à la télévision ou en *livestream*. Seuls les collaborateurs nécessaires pour l'enregistrement de la célébration pourront se trouver dans l'église. Ils respecteront avec soin les règles de la 'distance sociale'.

Cette suspension s'applique à toutes les églises et chapelles où se célèbre publiquement le culte, y compris les chapelles ou lieux de prière des monastères, des institutions catholiques ou des lieux de pèlerinage. Elle s'applique également aux communautés non-catholiques qui font usage des églises ou des chapelles catholiques. Les communautés contemplatives ou monastiques célébreront la prière des heures et les offices de la Semaine Sainte en cercle fermé, sans hôtes, ni visiteurs.

L'information sur les services liturgiques diffusés à la radio, à la télévision ou en *livestream* pendant la Semaine Sainte sera disponible sur le site de Cathobel et de Kerknet ainsi que sur les sites diocésains ou vicariaux.

1. Dimanche des Rameaux

Bien qu'il n'y ait pas de célébrations publiques, quelques célébrations avec seulement quelques personnes sont prévues en vue des diffusions à la radio, à la télévision ou en *livestream*. Elles se dérouleront en cercle fermé et dans le respect de la distance de sécurité prescrite. Les rameaux bénits ne seront mis à disposition ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'église. Il y a pour cela une double raison. Une raison liturgique : ces rameaux font partie de la *liturgie* du dimanche des Rameaux. Une raison préventive : éviter tout rassemblement.

2. Messe chrismale

La bénédiction des Saintes Huiles et la consécration du Saint Chrême (pour le baptême, la confirmation, l'ordination presbytérale et l'onction des malades) aura lieu en cercle fermé et sera présidée par l'évêque et quelques prêtres. Chaque évêque a également la possibilité de reporter la célébration de la messe chrismale jusqu'à l'autorisation de reprise des célébrations liturgiques publiques. Les Saintes Huiles seront distribuées après la pandémie selon les directives de chaque diocèse.

3. Jeudi Saint, Vendredi Saint, Veillée pascalle et Pâques

Seules les célébrations avec quelques personnes en vue de leur diffusion à la radio, à la télévision ou en streaming pourront avoir lieu. Elles se dérouleront en cercle fermé, dans le respect de la distance de sécurité prescrite.

En raison des mesures actuelles, le sacrement de réconciliation individuel ne pourra être conféré. Les évêques de Belgique autorisent les fidèles à reporter leur confession pascale à une date ultérieure. Ou, comme l'a récemment déclaré le Pape François au vu des circonstances exceptionnelles de cette année : *Oui, il est possible de recevoir le pardon de Dieu sans prêtre. Si tu ne trouves pas de prêtre pour te confesser, parle avec Dieu, il est ton Père, et dis-lui la vérité : 'Seigneur, j'ai commis le mal en ceci, en cela, ...' Demande-lui pardon de tout ton cœur avec l'acte de contrition et promets-lui : "Je me confesserai plus tard, mais pardonne-moi maintenant". Et tu reviendras immédiatement dans la grâce de Dieu.*

Comment célébrer Pâques sans confession ni communion, ou 'faire ses Pâques' cette année ? En faisant ce qui est possible : prier à la maison, seul ou en famille ; lire et méditer les lectures et les prières prévues pour la Semaine Sainte ; suivre une célébration liturgique à la radio, à la télévision ou en *livestream*.

4. Baptêmes d'adultes

Cette année, les baptêmes d'adultes ne pourront avoir lieu ni la nuit, ni le jour de Pâques. Les évêques sont unis à tous ceux qui se préparent de longue date à leur baptême pour Pâques. Ils comprennent leur déception et leur demandent de la patience. Ils leur proposeront dès que possible une autre date ou une autre période pour leur baptême.

5. Baptêmes et mariages religieux

Tous les baptêmes et mariages religieux sont reportés jusqu'à ce que ces célébrations soient à nouveau possibles. Les évêques prennent cette décision difficile, tout en partageant la déception de tous ceux qui avaient préparé avec soin et attendaient intensément leur mariage ou le baptême de leur enfant.

6. Confirmations et premières communions

Les célébrations de la confirmation et de la première communion prévues jusqu'au 19 avril ne pourront malheureusement pas avoir lieu. C'est une décision grave dont nous mesurons pleinement l'impact pour les enfants et les jeunes concernés, pour leurs familles et pour la paroisse. En ce qui concerne les confirmations et premières communions prévues après le 19 avril, il est trop tôt en ce moment de prendre des décisions définitives. Les évêques communiqueront le plus tôt possible et dès que les mesures du gouvernement le permettront, les informations nécessaires.

7. Ouverture des églises

Sauf décision contraire de la commune, les églises restent ouvertes pour la prière individuelle et le recueillement quand c'est possible. L'église, en tant qu'espace public, est bien évidemment soumise aux mesures gouvernementales, dont la distance de sécurité.

8. Campagnes de Carême *Entraide et Fraternité* et *Broederlijk Delen*

Les campagnes annuelles de Carême des deux organisations liées à l'Eglise ne sont quant à elles *pas* suspendues. Seules les collectes ecclésiales en liquide ne pourront avoir lieu. Les évêques appellent les fidèles à poursuivre la solidarité avec les populations et les pays dans le besoin et à effectuer leur don annuel par virement bancaire. Pour *Entraide et Fraternité* via le compte **BE68 0000 0000 3434** et pour *Broederlijk Delen* via le compte **BE12 0000 0000 9292**.

9. Les cloches de remerciement et d'espérance

Les évêques s'associent à toutes les marques de gratitude et d'estime de la population envers ceux qui s'investissent dans la lutte contre le coronavirus : médecins, infirmières et infirmiers, services de police et d'urgence, décideurs politiques et leurs administrations. Les paroisses qui le souhaitent peuvent bien sûr s'associer à ceux qui applaudissent le soir les personnes engagées dans la lutte contre le coronavirus. Elles peuvent mettre par exemple une bougie devant la fenêtre ou faire sonner les cloches (de préférence les cloches de l'angélus à celles des fêtes).

10. Médias

Les diocèses restent autant que possible en contact avec l'ensemble des croyants, aussi bien au plan national qu'au plan diocésain, par le biais de messages vidéo ou *en livestream*. Vous trouverez les liens utiles et les aperçus sur les pages interdiocésaines et diocésaines de *Cathobel* ou de *Kerknet*.

La RTBF et la VRT essayent de poursuivre la diffusion, le dimanche, des célébrations eucharistiques à la radio et à la télévision. RCF, KTO, France 2, Radio Maria et NPO Nederland diffusent également des célébrations religieuses.

Les évêques de Belgique

23 mars 2020